



LE CONSEILLER MUNICIPAL MARTIN LEPROHON NOMMÉ MAIRE SUPPLÉANT

Saint-Basile-le-Grand, le 6 novembre 2024 – En vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante, pour la période qu'il détermine, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou qu'il est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

Ainsi, lors de la séance ordinaire du 4 novembre dernier, monsieur Martin Leprohon, conseiller municipal du district 2, a été nommé afin d'assumer les fonctions de maire suppléant pour la période du 5 novembre 2024 au 10 mars 2025 inclusivement. Il a également été résolu qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Rappelons que M. Leprohon est responsable des dossiers relatifs à l'aménagement, l'urbanisme, les immeubles et le génie. Il est également membre de divers comités consultatifs municipaux, dont le comité consultatif d'urbanisme, le comité de démolition, le comité pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et le comité aviseur sur la circulation ferroviaire.

Pour en savoir plus sur les membres du conseil municipal, consultez le villesblg.ca/conseil.

- 30 -

Source : Kristelle Villeneuve-Beauchamp, agente de communication et nouveaux médias
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8116 | k.villeneuve@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca